



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MO-HW Part A

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MO-HW Part A
 Numéro du produit MOHW300/MOHW410

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Técnicas Expansivas S.L.
 C/Segador 13
 Logroño
 La Rioja
 C.P: 26006, España
 Tel: +34 941 272 131
 Fax: +34 941 272 132

Web www.indexfix.com

Personne à contacter info@indexfix.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +34 941.272.137

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé
 Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317
 Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MO-HW Part A

| | |
|----------------------------------|---|
| Mentions de mise en garde | <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p> |
| Contient | MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE, REACTION MASS OF 2,2'-[(4-METHYLPHENYL) IMINO] BISETHANOL AND ETHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYETHOXY)ETHYL](4-METHYLPHENYL)AMINO]- |
| Remarques d'étiquetage | <p>Le produit n'est pas inflammable.</p> <p>Sur la base de résultats de test.</p> <p>UN Test N.1 and ASTM D4359-90</p> |

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | | | |
|---|----------------------|---|-------------------------|
| MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE | | | 5-10% |
| Numéro CAS: 27813-02-1 | Numéro CE: 248-666-3 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490226-37 | |
| Classification | | | |
| Eye Irrit. 2 - H319 | | | |
| Skin Sens. 1 - H317 | | | |
| VINYL TOLUENE | | | 5-10% |
| Numéro CAS: 25013-15-4 | Numéro CE: 246-562-2 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119622074-50 | |
| Classification | | | |
| Flam. Liq. 3 - H226 | | | |
| Acute Tox. 4 - H332 | | | |
| Skin Irrit. 2 - H315 | | | |
| Eye Irrit. 2 - H319 | | | |
| Asp. Tox. 1 - H304 | | | |
| Aquatic Chronic 2 - H411 | | | |
| TITANIUM DIOXIDE | | | >0.5 <1.0% |
| Numéro CAS: 13463-67-7 | Numéro CE: 236-675-5 | | |
| Classification | | | |
| Non Classé | | | |

MO-HW Part A

| | | |
|---|----------------------|---|
| REACTION MASS OF 2,2'-[(4-METHYLPHENYL) IMINO] BISETHANOL AND ETHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYETHOXY)ETHYL](4-METHYLPHENYL)AMINO]- | | >0.5 <1.0% |
| Numéro CAS: — | Numéro CE: 911-490-9 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119979579-10 |
| Classification | | |
| Acute Tox. 4 - H302 | | |
| Skin Irrit. 2 - H315 | | |
| Eye Dam. 1 - H318 | | |
| Skin Sens. 1 - H317 | | |
| Aquatic Chronic 3 - H412 | | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-------------------------|---|
| Ingestion | Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact cutané | Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------------|--|
| Ingestion | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. |
| Contact cutané | Irritant pour la peau. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. |
| Contact oculaire | Irritant pour les yeux. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| Indications pour le médecin | Aucune recommandation particulière. |
|------------------------------------|-------------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche. |
|---------------------------------------|---|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Dangers particuliers | Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. |
| Produits de combustion dangereux | Oxydes de carbone. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|---|
| Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie | Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. |
|--|---|

MO-HW Part A

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

VINYL TOLUENE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 240 mg/m³

TITANIUM DIOXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³
en Ti

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE (CAS: 27813-02-1)

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4.2 mg/kg
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.7 mg/m³

MO-HW Part A

PNEC

eau douce; 0.904 mg/l
 eau de mer; 0.904 mg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 20 mg/l
 Sédiments (eau douce); 6.28 mg/kg
 Sédiments (eau de mer); 6.28 mg/kg
 Sol; 0.727 mg/kg

VINYL TOLUENE (CAS: 25013-15-4)

DNEL

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 37 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 37 mg/m³
 REACH dossier d'information

PNEC

- eau douce; 0.0498 mg/l
 - eau de mer; 0.002 mg/l
 - rejet intermittent; 0.013 mg/l
 - STP; 1 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 0.684 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.0684 mg/kg
 - Sol; 0.133 mg/kg
 REACH dossier d'information

TITANIUM DIOXIDE (CAS: 13463-67-7)

DNEL

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10 mg/m³
 REACH dossier d'information

PNEC

- eau douce; 0.127 mg/l
 - eau de mer; 1.0 mg/l
 - rejet intermittent; 0.61 mg/l
 - STP; 100 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 1000 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 100 mg/kg
 - Sol; 100 mg/kg
 REACH dossier d'information

REACTION MASS OF 2,2'-[(4-METHYLPHENYL) IMINO] BISETHANOL AND ETHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYETHOXY)ETHYL](4-METHYLPHENYL)AMINO]-

DNEL

- Inhalatoire; Long terme : 9.8 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme : 1.4 mg/kg

PNEC

- eau douce; 0.048 mg/l
 - eau de mer; 0.0048 mg/l
 - rejet intermittent; 0.48 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 1.2 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.12 mg/kg
 - Sol; 0.21 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



MO-HW Part A

| | |
|---|---|
| Contrôles techniques appropriés | Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. |
| Protection des yeux/du visage | Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. |
| Protection des mains | Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. |
| Autre protection de la peau et du corps | Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. |
| Mesures d'hygiène | Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |
| Protection respiratoire | Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-----------------------|
| Aspect | Solide. |
| Couleur | Beige. |
| Odeur | Aromatique. |
| Seuil olfactif | Indéterminé. |
| pH | Non applicable. |
| Point de fusion | Indéterminé. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Indéterminé. |
| Point d'éclair | Indéterminé. |
| Taux d'évaporation | Indéterminé. |
| Facteur d'évaporation | Indéterminé. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Indéterminé. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Indéterminé. |
| Autre inflammabilité | Indéterminé. |
| Pression de vapeur | Indéterminé. |
| Densité de vapeur | Indéterminé. |
| Densité relative | 1.65 - 1.75 @ 20°C |
| Densité apparente | Non applicable. |
| Solubilité(s) | Insoluble dans l'eau. |

MO-HW Part A

| | |
|---|-------------------------------------|
| Coefficient de partage | Indéterminé. |
| Température d'auto-inflammabilité | Indéterminé. |
| Température de décomposition | Indéterminé. |
| Viscosité | Non applicable. |
| Propriétés explosives | N'est pas considéré comme explosif. |
| Explosif sous l'influence d'une flamme | N'est pas considéré comme explosif. |
| Propriétés comburantes | Indéterminé. |

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 160,31

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une irritation des yeux.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

MO-HW Part A

| | |
|--------------------------|--|
| Contact cutané | Irritant pour la peau. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. |
| Contact oculaire | Irritant pour les yeux. |
| Voie d'exposition | Contact cutané et/ou oculaire. |
| Symptômes | Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation cutanée. |

Informations toxicologiques sur les composants

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 11 200,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 11 200,0

VINYL TOLUENE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 255,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 255,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 4 500,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 4 500,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

TITANIUM DIOXIDE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

REACTION MASS OF 2,2'-[(4-METHYLPHENYL) IMINO] BISETHANOL AND ETHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYETHOXY)ETHYL](4-METHYLPHENYL)AMINO]-

MO-HW Part A

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

VINYL TOLUENE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 23.4 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 1.3 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 2.6 mg/l, Selenastrum capricornutum

TITANIUM DIOXIDE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC0, >: 1000 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
Informations sur le dossier REACH

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques NOEC, > 48 heures: 3 mg/l, Daphnia magna
Informations sur le dossier REACH

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, > 3 heures: 1000 mg/l, Boues activées
Informations sur le dossier REACH

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE

Coefficient de partage log Kow: 0.93

VINYL TOLUENE

Coefficient de partage log Pow: 3.36

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Non applicable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non applicable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

MO-HW Part A

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Information générale | Élimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales. |
| Méthodes de traitement des déchets | Évacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. |
| Classe déchet | Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED). |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| Législation UE | (EU) No 2015/830 |
| Document d'orientation | Workplace Exposure Limits EH40. |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|-------------------------------------|--|
| Information générale | Le produit n'est pas inflammable. Sur la base de résultats de test. UN Test N.1 and ASTM D4359-90 |
| Commentaires sur la révision | NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente. |

MO-HW Part A

Date de révision 13/01/2020
Numéro de version 3.000
Remplace la date 08/05/2018
Numéro de FDS 20976

Mentions de danger dans leur intégralité H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MO-HW Part B

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MO-HW Part B
 Numéro du produit MOHW300 / MOHW410

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Catalyseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Técnicas Expansivas S.L.
 C/Segador 13
 Logroño
 La Rioja
 C.P: 26006, España
 Tel: +34 941 272 131
 Fax: +34 941 272 132

Web www.indexfix.com

Personne à contacter info@indexfix.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +34 941.272.137

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

Santé humaine Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété. Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

Environnement Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Physicochimique Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

2.2. Éléments d'étiquetage

MO-HW Part B

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient

PEROXYDE DE DIBENZOYLE

Mentions de mise en garde supplémentaires

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques d'étiquetage

Sur la base de résultats de test.
 Solide
 - ASTM D4359-90

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | | |
|--|----------------------------|---|
| PEROXYDE DE DIBENZOYLE 10-15% | | |
| Numéro CAS: 94-36-0 | Numéro CE: 202-327-6 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119511472-50 |
| Facteur M (aigu) = 10 | Facteur M (chronique) = 10 | |

Classification

Org. Perox. B - H241
 Eye Irrit. 2 - H319
 Skin Sens. 1 - H317
 Aquatic Acute 1 - H400
 Aquatic Chronic 1 - H410

BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR**5-10%**

Numéro CAS: 670241-72-2 Numéro CE: 447-010-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-0000018876-55

Classification

Aquatic Chronic 2 - H411

MO-HW Part B

| | | |
|---|---|---|
| ZINC DISTEARATE | | 1-5% |
| Numéro CAS: 557-05-1 | Numéro CE: 209-151-9 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119982400-42 |
| Facteur M (aigu) = 1 | | |
| Classification Aquatic Acute 1 - H400 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) - | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-------------------------|---|
| Inhalation | Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Ingestion | Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact cutané | Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------------|---|
| Ingestion | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. |
| Contact cutané | Provoque une irritation cutanée. |
| Contact oculaire | Irritation des yeux et des muqueuses. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------------------|---|
| Indications pour le médecin | Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement. |
|------------------------------------|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche. |
|---------------------------------------|---|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Dangers particuliers | Aucune précaution de lutte contre l'incendie particulière applicable lorsque des petites quantités sont impliquées dans l'incendie. |
| Produits de combustion dangereux | Oxydes de carbone. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie | Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. |
| Equipements de protection particuliers pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. |

MO-HW Part B

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné des produits inflammables et combustibles. Stocker à des températures comprises entre 5°C/41°F et 25°C/77°F.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

PEROXYDE DE DIBENZOYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

PEROXYDE DE DIBENZOYLE (CAS: 94-36-0)

| | |
|-------------|--|
| DNEL | Industrie - Ingestion; Long terme : 1.6 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme : 11.75 mg/m ³ Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 6.6 mg/kg/jour |
| PNEC | - Sédiments (eau douce); 0.338 mg/kg - STP; 0.35 mg/l - Sédiments (eau de mer); 0.0338 mg/kg - eau douce; 0.000602 mg/l - eau de mer; 0.0000602 mg/l |

MO-HW Part B

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas fumer dans la zone de travail.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|------------------|
| Aspect | Solide. |
| Couleur | Noir. |
| Odeur | Caractéristique. |
| Seuil olfactif | Indéterminé. |
| pH | 5 - 6 |
| Point de fusion | Non applicable. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non applicable. |
| Point d'éclair | Non applicable. |
| Taux d'évaporation | Indéterminé. |
| Facteur d'évaporation | Indéterminé. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Indéterminé. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Indéterminé. |
| Autre inflammabilité | Indéterminé. |
| Pression de vapeur | Indéterminé. |
| Densité de vapeur | Indéterminé. |
| Densité relative | 1.5 - 1.6 |
| Densité apparente | Non applicable. |
| Solubilité(s) | Indéterminé. |

MO-HW Part B

| | |
|--|-------------------------------|
| Coefficient de partage | Indéterminé. |
| Température d'auto-inflammabilité | Indéterminé. |
| Température de décomposition | >50°C |
| Viscosité | > 60 S ISO2431 |
| Propriétés explosives | Pas d'information disponible. |
| Propriétés comburantes | Indéterminé. |

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Bases. Amines. Réducteurs forts.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Décomposera à des températures dépassant 50°C.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter le contact avec les réducteurs forts. Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les acides et les bases.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Réducteurs forts. Acides, non comburants. Acides - organiques. Bases - inorganiques. Bases - organiques. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Sensibilisant.

Inhalation Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire Irritation des yeux et des muqueuses.

Voie d'exposition Contact cutané et/ou oculaire.

Symptômes Irritation cutanée. Irritation des yeux et des muqueuses.

MO-HW Part B

Considérations médicales Pas d'information disponible.

Informations toxicologiques sur les composants

PEROXYDE DE DIBENZOYLE

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

PEROXYDE DE DIBENZOYLE

toxicité aquatique aiguë

| | |
|--|---|
| C(E)L₅₀ | 0.01 < C(E)L ₅₀ ≤ 0.1 |
| Facteur M (aigu) | 10 |
| Toxicité aiguë - poisson | LC ₅₀ , 96 heures: 0.06 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 heures: 0.11 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CE ₅₀ , 72 heures: 0.07 mg/l, Selenastrum capricornutum |

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 10

BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR

toxicité aquatique aiguë

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 24 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CL ₅₀ , 48 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CL ₅₀ , 72 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CE ₅₀ , 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CE ₁₀₀ , 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) NOEC, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 24 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna CE ₅₀ , 48 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna NOEC, 48 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - microorganismes | Cl ₅₀ , 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées NOEC, 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

MO-HW Part B

Mobilité Mobile. Le produit est partiellement miscible dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

Méthodes de traitement des déchets Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

Classe déchet Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

| | |
|------------------|------|
| N° ONU (ADR/RID) | 3077 |
| N° ONU (IMDG) | 3077 |
| N° ONU (ICAO) | 3077 |
| N° ONU (ADN) | 3077 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR) |
| Nom d'expédition (IMDG) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR) |
| Nom d'expédition (ICAO) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR) |
| Nom d'expédition (ADN) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR) |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|-----------------------------------|----|
| Classe ADR/RID | 9 |
| Code de classement ADR/RID | M7 |
| Etiquette ADR/RID | 9 |
| Classe IMDG | 9 |
| Classe/division ICAO | 9 |
| Classe ADN | 9 |

Etiquettes de transport



MO-HW Part B

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence 2Z

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (-)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE (EU) No 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale Sur la base de résultats de test. Solide - ASTM D4359-90

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 13/01/2020

Numéro de version 3.000

Remplace la date 14/08/2018

Numéro de FDS 20987

MO-HW Part B

Mentions de danger dans leur intégralité

- H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.